

---

## Décisions

---

### Décision 8695, 12 septembre 2006

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

#### **Producteurs d'œufs d'incubation** — **Contingentement** — **Modifications**

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé, par sa décision 8695 du 12 septembre 2006, le Règlement modifiant le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement tel que pris par les membres du conseil d'administration du Syndicat lors d'une réunion convoquée à cette fin et tenue le 26 juillet 2006 et dont le texte suit.

Veillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1).

FRANCE DIONNE, *avocate*

---

### **Règlement modifiant le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement\***

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1, a. 93)

1. Le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement est modifié par le remplacement à l'article 9 et à l'article 57 de « 65 % » par « 55 % ».
2. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 70.
3. Ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 1 et du sous-paragraphe *a* du paragraphe 3 de l'article 71.
4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de la SECTION 1 et de la SECTION 3 du CHAPITRE XII.
5. Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

46923

---

\* Les dernières modifications au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement (1991, *G.O.* 2, 5735), approuvé par la décision 5446 du 24 juillet 1991, ont été apportées par le règlement approuvé par la décision 8572 du 21 mars 2006, (2006, *G.O.* 2, 1405); les autres modifications apparaissent au « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> avril 2006.